



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD  
VILLE D'AJACCIO

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO**

Le 29 mai 2017 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 23 mai 2017 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

**Etaient présents :**

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, Adjointes au Maire.

Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, M. CAU, Mme JEANNE, Mme BERNARD, M. CASTELLANA, Mme SICHU, Mme NADAL, M. KERVELLA, M. FERRARA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme ZUCCARELLI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. CHAREYRE, M. LUCIANI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. BASTELICA, M. LEONETTI, Conseillers municipaux.

**Avait donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

M. VOGLIMACCI à M. le maire, M. FILONI à M. VANNUCCI, M. LUCCIONI à M. PUGLIESI, Mme SANNA à Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. DELIPERI à Mme FLAMENCOURT, M. CIABRINI à M. BASTELICA

**Etaient absents :**

Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	38
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. CHAREYRE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 29 mai 2017

Délibération N°2017/120

**Compte administratif 2016 : Budget annexe du stationnement**

Monsieur le maire demande à ses collègues de bien vouloir se prononcer sur le compte administratif 2016.

Il rappelle que conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est appelé à se retirer au moment du vote du compte administratif et en conséquence la présidence de l'Assemblée sera assurée par un adjoint ou conseiller élu pour le remplacer.

Le conseil municipal élit Monsieur Stéphane SBRAGGIA, adjoint délégué aux finances, en qualité de Président de séance.

#### **Monsieur Sbraggia expose à l'Assemblée :**

Le Compte Administratif 2016 du budget annexe du stationnement fait apparaître en réalisations les résultats suivants :

#### **SECTION FONCTIONNEMENT**

**TOTAL DES DEPENSES : 915 732.68 €**

**TOTAL DES RECETTES : 1 501 913.23 €**

↳ Soit un excédent de fonctionnement brut d'exécution de : **+ 586 180.55 €**

#### **SECTION INVESTISSEMENT**

**TOTAL DES DEPENSES : 263 273.36 €**

**TOTAL DES RECETTES : 224 834.36 €**

↳ Soit un déficit d'investissement brut d'exécution de : **- 38 439.00 €**

↳ **Soit un excédent global de clôture du compte administratif de : 547 741.55 €**

Les résultats du compte administratif sont en concordance avec le compte de gestion présenté par le trésorier municipal.

<b>Tableau Etat II-2 Compte de Gestion</b>	Résultat de clôture 2015	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2016	Résultat de clôture 2016
Investissement	- 57 446.13		+ 19 007.13	- 38 439.00
Fonctionnement	380 123 .67	- 162 808.53	+ 368 865.41	+ 586 180.55
<b>Total</b>	<b>+ 322 677.54</b>	<b>- 162 808.53</b>	<b>+ 387 872.54</b>	<b>+ 547 741.55</b>

## SECTION DE FONCTIONNEMENT CA 2016

↳ Les dépenses de fonctionnement totalisent 915 732.68 € et concernent :

- **Au chapitre 011** : ce chapitre retrace les charges liées à la maintenance et à l'entretien du matériel et la redevance d'occupation temporaire du domaine ferroviaire signée avec la Collectivité Territoriale consentie à la commune pour la réalisation d'une aire de stationnement quartier de l'Amirauté. Le total des mandats émis pour l'exercice 2016 s'élève à 139 224.64 €.
- **Au chapitre 012** : les charges de personnel totalisent 663 004.05 €.
- **Au chapitre 66** : ce chapitre enregistre le paiement des intérêts des emprunts et les intérêts courus non échus pour un montant de 55 017.65 €.
- **Au chapitre 67** : au sein de ce chapitre est comptabilisé le reversement des recettes des horodateurs à la régie du Port de plaisance pour 45 866.24 €.
- **Au chapitre 042** : ce chapitre totalise 12 620 €. Il enregistre la comptabilisation des amortissements du matériel et outillage.

↳ Les recettes de fonctionnement totalisent 1 501 913.23 € et concernent :

- **Au chapitre 70** : sont enregistrés les abonnements des usagers pour 8 395 €.
- **Au chapitre 73** : 1 243 162.44 € ont été perçus au titre des recettes des horodateurs.
- **Au chapitre 74** : est comptabilisée au sein de ce chapitre la subvention de 33 040.65 € provenant du conseil départemental au titre de l'aide exceptionnelle destinée à alléger les charges financières pour l'emprunt comptabilisé au sein de ce budget.
- **Au chapitre 002** : est inscrit le résultat reporté de l'exercice n- 1 soit 217 315.14 €.

## SECTION D'INVESTISSEMENT CA 2016

↳ Les dépenses de la section investissement totalisent 263 273.36 € et concernent :

- **Au chapitre 16** : ce chapitre enregistre le remboursement du capital des emprunts de l'exercice pour 82 343.05 €.
- **Aux chapitres 21-23** : Les chapitres 21 et 23 totalisent 123 484.18 € ; ils comptabilisent des acquisitions de matériels techniques à hauteur de 14 626.80 € et divers travaux d'aménagement pour 108 857.38 €.
- **Au chapitre 001** : est inscrit le déficit constaté de l'exercice n- 1 soit 57 446.13 €.

↳ Les recettes de la section investissement totalisent 224 834.36 € et concernent :

- **Au chapitre 10** : Est enregistrée au sein de ce chapitre l'affectation au compte 1068 d'une partie du résultat de la section de fonctionnement constaté au CA 2015 à hauteur de 162 808.53 €.
- **Au chapitre 13** : Une somme de 49 405.83 € est comptabilisée au titre de l'aide exceptionnelle du conseil départemental destinée à alléger les charges financières en capital pour l'emprunt comptabilisé au sein de ce budget.
- **Au chapitre 040** : Ce chapitre totalise 12 620 €. Il s'agit de la comptabilisation des amortissements du matériel et outillage.

### LA GESTION DE LA DETTE

L'endettement au 31 décembre 2016 du budget annexe du stationnement est le suivant :

Pour 2016, le montant du flux de la dette a été de 137 410.80 € et sa répartition a été la suivante :

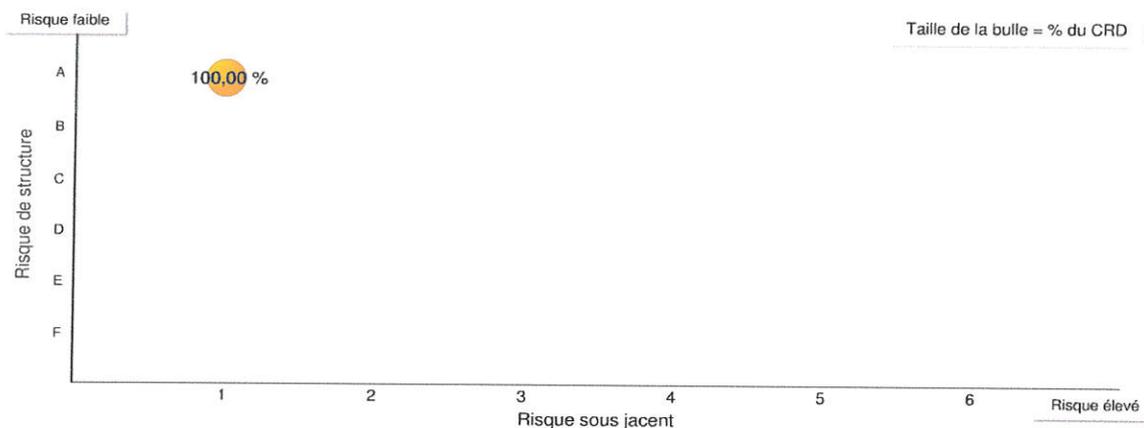
Montant du capital rembourser : 82 343.05 €      Montant des intérêts payés : 55 067.75 €

Le détail par établissements bancaires est le suivant :

Prêteur	Montant emprunté	Nombre d'emprunts	Capital restant dû au 31/12/2016
 Caisse Epargne	1 500 000.00	1	1 191 316.50
	<b>1 500 000.00</b>	<b>1</b>	<b>1 191 316.50</b>

L'intégralité de l'emprunt souscrit sur ce budget annexe est classé 1A, soit la classification la moins exposée aux risques.

Prêteur	Année de réalisation	Montant initial	Durée résiduelle	Taux	Capital restant dû au 31 Décembre 2016	Risque de taux	CBC
Caisse d'Epargne	2012	1 500 000.00	11 ans	4.43 %	1 191 316.50	Fixe	1A
		<b>1 500 000.00</b>			<b>1 191 316.50</b>		



Il vous est demandé de bien vouloir approuver le compte de gestion établi par le Receveur municipal ainsi que le compte administratif 2016 du budget annexe du stationnement

### **LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Oui l'exposé de Monsieur Stéphane SBRAGGIA, adjoint délégué  
et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations ;  
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte de gestion et du compte administratif ;  
Vu le compte de gestion de l'exercice 2016 dressé par le comptable ;  
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 29 mai 2017,

Considérant que M. Sbraggia a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif ;  
Considérant que Laurent MARCANGELI, Député-maire, s'est retiré pour laisser la présidence à M. Sbraggia pour le vote du compte administratif ;

**APPROUVE**

**Par 42 voix pour et 1 abstention (Mme Grimaldi d'Esdra)**

Le Compte Administratif 2016, Budget annexe de stationnement, ci-annexé ainsi que le compte de gestion établi par le trésorier municipal, tous deux étant en concordance.

**RECONNAIT**

La sincérité des restes à réaliser.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Commune et d'un affichage en Mairie.

---

**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.**

**(Suivent les signatures)**

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE DEPUTE-MAIRE**

**Laurent MARCANGELI**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20170529-2017\_120-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/06/2017

Publication : 02/06/2017

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation

